



AMIFOR
Bld Bischoffsheim, 1-8, Boîte 3
1000 - Bruxelles

BNB nr 1532

Rapport du Conseil d'Administration **à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2021**

Mesdames, Messieurs,

L'Association d'Assurance mutuelle AMIFOR a terminé son cinquante-deuxième exercice social. En même temps que la présente convocation à notre Assemblée Générale Ordinaire, vous avez reçu les comptes annuels au 31 décembre 2020, arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 1^{er} mars 2021 et soumis à votre approbation.

ACTIVITES DE LA MUTUELLE

La superficie assurée passe de 55.425 ha pour 779 affiliés en 2019 à **58.951 ha pour 802 affiliés en 2020**, soit une augmentation en surface de 3.526 ha ou 6,4 %. L'étendue moyenne par affilié passe de 71,15 à 73,50 ha/affilié.

Les forêts publiques assurées (communes, provinces et CPAS) couvrent aujourd'hui plus de la moitié de la surface totale assurée.

AMIFOR a enregistré trois sinistres en 2020 (Neufchâteau, Stavelot et Gouvy) pour lesquels les montants à indemniser ne dépassaient pas la franchise. AMIFOR n'a donc pas eu à intervenir.

En 2020, le Conseil d'Administration a maintenu son tarif d'indemnisations en cas de sinistres.

BILAN

ACTIF

Placements

Immeubles : Le plateau de bureaux de la Galerie du Centre, vendu en 2019, ne figure plus dans les comptes au 31/12/2020.

Les bureaux de la Place Madou sont repris au bilan pour une valeur brute de 939.992 €, aménagements et frais de notaire compris ; ils figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 847.854 € après amortissement.

Les **placements financiers** sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 1.210.918 €. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 1.254.175 € fin 2020 (dont 878.176 € en comptes d'épargne), ce qui représente une plus-value latente de 43.256 € (soit + 3,6 %) fin 2020, contre une plus-value latente de 82.499 € fin 2019.

Autres éléments d'actifs

En 2020, nous avons acheté notre part dans le local « poubelles » du **bâtiment Madou**, pour un montant de 2.939 €.

Nous comptabilisons également dans l'actif le développement du **CRM Odoo** (gestion de la base de données des membres) pour un montant net de 3.711 € à fin 2020.

Le **véhicule** acheté en 2013 est totalement amorti.

Quant à nos **valeurs disponibles** (comptes à vue), elles se chiffrent à 941.666 € fin 2020 contre 955.975 € fin 2019.

PASSIF

Capitaux propres

Après affectation du résultat, les **capitaux propres** se chiffrent à 2.955.393 € fin 2020 contre 2.951.312 € fin 2019. Le fonds spécial de prévision reste inchangé à 2.685.000 €.

La réserve statutaire reste inchangée à 189.007 €. Le résultat reporté s'élève à 81.386 €.

COMPTE DE RESULTATS

Cotisations brutes : 164.138 € contre 154.971 € en 2019

Les **encaissements bruts** se chiffrent à 164.138 € contre 154.971 € en 2019, soit une augmentation de 9.167 €, ou 5,9 %.

La **prime de réassurance** s'élève à 17.750 € en 2020, inchangée par rapport à 2019. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre, en couvrant l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000 €, avec une franchise de 80.000 € à charge d'Amifor.

Les **revenus nets de cotisations**, tenant compte de la variation annuelle de la provision pour cotisations non-acquises, se chiffrent à 144.963 € en 2020 contre 136.121 € en 2019.

Produits des placements : 66.225 € contre 62.705 € en 2019

Nos **revenus locatifs** bruts atteignent 55.917 € en 2020 contre 50.158 € en 2019.

Concernant nos **revenus financiers**, les revenus de nos placements en titres (dividendes sur actions) sont de 8.386 € en 2020 contre 9.950 € en 2019.

Les revenus de nos comptes à vue et d'épargne sont eux de 1.922 € en 2020 contre 2.597 € en 2019.

Charge des sinistres : 2.944 € en 2020

Nous avons indemnisé 2 sinistres en 2020 :

- sur la Commune d'Aywaille, survenu en 2018 pour 1.571 €.
- sur la Commune de Stoumont, survenu en 2019 pour 1.373 €

Ces 2 montants étaient déjà provisionnés fin 2019.

Frais d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 80.790 € contre 79.341 € en 2019.

Les amortissements (charges non décaissées) sont de 42.741 € en 2020 contre 44.802 € en 2019. Ils sont principalement relatifs à l'immeuble Madou.

Concernant les taxes, nous avons enregistré en 2020 des taxes de 8.781 € pour le financement de l'Inami, des taxes sur cotisations de 7.538 € (taxes sur les opérations d'assurance), un précompte immobilier de 7.063 €, une taxe de financement de la FSMA de 6.361 € et des taxes diverses pour 4.938 €. Le tout représente un total de 34.680 €.

La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève à 6.212 €, inchangée par rapport à 2019.

Nous avons enregistré des frais de gestion sur nos placements de 808 € en 2020.

Produits et charges non récurrents

Au cours de l'année 2020, nous avons eu des charges non-récurrentes de 4.009 €, constituées des coûts (quote-part AMIFOR) de constitution et d'amélioration du CRM commun (migration vers Odoo v13).

AFFECTATION DU RESULTAT

Le **bénéfice de l'exercice** s'élève à 4.080 € contre 488.207 € en 2019. Rappelons qu'en 2019, il s'agissait d'un résultat exceptionnel, provenant de la vente de l'immeuble situé Galerie du Centre et presque totalement amorti.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 77.305 €, le résultat à affecter se chiffre à 81.386 € et il vous est proposé d'affecter 0 € au Fonds spécial de prévision et de reporter à nouveau le montant de 81.386 €.

RISQUES ET INCERTITUDES

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve votre mutuelle tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité (risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie).

Signalons qu'il n'y a pas eu d'évolution dans le dossier du litige contesté depuis 2017 avec l'administration fiscale et confié à l'avocate Me Vanhaelst.

MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Le Conseil propose le renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Yves de le Court, qui vient à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,

AUTRES INFORMATIONS

- La crise du Covid-19 n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes 2020. Elle n'a pas influencé la sinistralité, malgré la plus grande fréquentation des forêts durant les mois d'été.
- Il n'y a pas eu en 2020 de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- En 2020, le Conseil a poursuivi sa réflexion concernant une possible diversification des produits à offrir à ses membres, sans mettre en danger la continuité de l'association. Le comité « Risque tempête » constitué au sein du Conseil, a évalué les risques liés à la couverture d'assurance liée à la replantation des parcelles détruites par la tempête.
- Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.
- AMIFOR n'a pas de succursale et notre seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Boulevard Bischoffsheim 1-8, 1^{er} étage, Boîte 3 à Bruxelles.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou des représentants de votre commune qui ignoreraient encore les risques d'incendie que courent leurs forêts suite aux changements climatiques.

Bruxelles, le 1^{er} mars 2021

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT
Président du Conseil d'Administration

Paul de LHONEUX
Vice-Président du Conseil d'Administration

Patrick DAVID, Elie DEBLIRE, Yves de le COURT, Jean-Charles de VIRON
Paul GOBIET, Alain JAMAR de BOLSEE, Pierre PELTZER
Administrateurs

Michel TERLINDEN
Président du Comité de Direction